



Compte rendu de la rencontre inter-laboratoires (LET- CRENAU)

Le 20 Mai 2016, à l'Ecole d'Architecture de Nantes, les laboratoires LET (Laboratoire Espaces Travail, Paris) et CRENAU (Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités, Nantes) se sont rencontrés afin d'échanger sur leurs travaux. Après une présentation des laboratoires, chaque équipe de recherche a présenté certaines de ses recherches. La rencontre s'est clôturée par des présentations de thèses en cours dans les laboratoires.

1. Présentation des équipes de recherche

L'UMR (Unité Mixte de Recherche) AAU est composée du CRENAU et du CRESSON respectivement basés à Nantes et à Grenoble. Après un bref historique institutionnel, Daniel Siret (directeur de l'AAU) a insisté sur l'originalité de l'AAU :

- Un regroupement de deux écoles d'architecture (ESA Nantes et ENSA Grenoble) et d'une école d'ingénieurs (Ecole centrale de Nantes)
- Un rattachement CNRS à plusieurs instituts, INSHS, INS2I, INSIS

L'AAU est un moteur de la structuration de la recherche en architecture en France. C'est l'une des 6 UMR rattachées à une ENSA. Elle est articulée à une filière doctorale existante créée en 1992.

L'AAU balaye un spectre important de disciplines : architecture, aménagement et urbanisme, géographie, informatique, sociologie, histoire de l'Art, génie civil, anthropologie.

L'AAU regroupe 110 personnes dont 35 doctorants et 66 chercheurs. Globalement, l'AAU est dans une dynamique de renouvellement et attire de jeunes chercheurs.

Le projet scientifique de l'AAU se construit sur trois engagements :

- Un socle de positions communes et partagées
- Des espaces de débat et de diffusion (des projets portés par l'UMR permettant des liens avec d'autres partenaires scientifiques)
- Des groupes de recherche.

L'exposé du LET par Michael Fenker et Isabelle Grudet et la discussion qui en a suivi met en lumière les différences entre la situation du Crenau (membre de l'UMR AAU) l'AAU et du LET (membre de l'UMR Lavue) en matière de stratégie de regroupement. Si dans certains cas le regroupement des laboratoires d'une école d'architecture permet une meilleure visibilité de la recherche architecturale, le risque de la perte de clarté du projet scientifique et des positionnements demeure. Il faut souligner que le contexte de concurrence entre laboratoires est différent dans les contextes parisien et nantais.

2. L'exposé du LET

Le LET a exposé ses réflexions transversales aux projets de recherches autour des questions liées aux savoirs, savoir-faire et compétences ainsi que sur le rapport entre savoir et action. Trois interventions abordent ces réflexions.

Jodelle Zetlaoui-Léger propose une réflexion autour des termes relatifs à la construction des savoirs et savoir-faire dans le champ de l'architecture. Son expérience pédagogique lui a montré des disparités dans le sens accordé à certains termes usuellement employés pour exprimer un droit au conseil et/ou à l'action, selon les profils enseignants dans les écoles d'architecture. Un positionnement des chercheurs par rapport à ces termes est important, non pas pour en développer une définition faisant l'unanimité, mais pour comprendre l'acception qui est privilégiée. Les trois termes retenus pour cet exposé sont : *expertise*, *qualification* et *compétence*. Jodelle Zetlaoui-Léger évoque leur sens dominant dans le domaine de l'urbanisme. Le terme *expertise* recouvre une définition assez précise et relativement partagée. Il exprime dans la plupart des champs disciplinaires, une « *capacité à prodiguer des conseils à partir de savoirs et de connaissances* ». En revanche, les termes *qualification* et *compétence* ne retrouvent pas de définitions communément partagées (voir les exposés à suivre).

Ces différences sont probablement liées aux ancrages disciplinaires de chacun. Dans les domaines de l'architecture et de l'urbain, la question de la professionnalisation a été posée comme objet de recherche relativement tardivement. Elle l'a été notamment dans le cadre du Plan Urbain et du Plan Construction et Architecture, dans des années 80 et 90 avec les travaux de Gilles Verpraet, Véronique Biau et Guy Tapie, et via le réseau RAMAU.

La présentation se base sur deux textes. L'un de Jean-Pierre Gaudin, politologue, juriste et géographe de formation. L'autre de Gilles Verpraet, sociologue travaillant sur les évolutions des sociétés urbaines. Ces deux textes sont issus d'un dossier publié par l'institut français d'architecture et le Plan Urbain suite à des séminaires de 1985 et 1986 s'intitulant « *situations d'expertise et projets d'urbanisme* ». On note que cette période correspond au processus de décentralisation des dit des "compétences" en urbanisme, c'est-à-dire celle où l'on assiste à des transferts de responsabilité de l'État central vers les collectivités territoriales. Le texte de Jean Pierre Gaudin revient sur la professionnalisation dans l'urbanisme depuis le début du siècle. Il s'intitule « à l'avance avec méthode savoir savoir-faire et mouvement de professionnalisation dans l'urbanisme au début du siècle ». Le texte de Gilles Verpraeta pour titre « *Systèmes professionnels et relation d'expertise, les coalitions professionnelles dans la démarche d'aménagement* »¹.

¹ Textes extraits de "Situations d'expertise et projets d'urbanisme", l'Institut Français d'Architecture et le Plan Urbain d'octobre 1985 à février 1986.

Le texte de Gaudin tente de fait émerger une définition du terme *qualification*. Le terme *qualification* renvoie à une forme d'expertise mais aussi à une reconnaissance d'une position ou situation professionnelle dans le domaine de la production de l'espace par une autorité institutionnelle. Gaudin montre qu'avec la promulgation de la loi Cornudet (1919), se met en place un processus de professionnalisation où un certain nombre d'experts veulent montrer leur légitimité à intervenir dans la production des plans d'urbanisme. Il y a à cette époque une recherche de plusieurs acteurs professionnels (architectes, géomètres...) d'une reconnaissance par une autorité centrale à intervenir dans le cadre de la loi Cornudet.

Verpraet regarde également les modes de légitimation des expertises professionnelles. Il montre que les processus de professionnalisation peuvent être abordés dans une approche systémique. Il souligne que pour la commande de projets d'urbanisme engagés par l'Etat, les urbanistes cherchent à montrer leurs qualités pour mener à bien ces travaux mais aussi leur indépendance dans ces projets. Il aborde la question de la professionnalisation avec une approche interactionniste. Ces groupes professionnels essaient de se structurer en opposition les uns par rapport aux autres.

Au regard de ces textes mais aussi de l'apparition du terme de *compétence* dans la juridiction, il apparaît que les termes *compétence* et *qualification* sont importants dans le champ de l'urbanisme. Ainsi il semblerait que le terme *compétence* soit réservé à la façon dont l'Etat ou une autorité publique,

définit des prérogatives et des conditions d'exercice en l'occurrence dans le domaine de l'aménagement. On le constate clairement avec les lois de décentralisation dites Defferre de 1082 et 1984 dans lesquelles l'Etat transfère aux collectivités territoriales la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage urbaine de certaines opérations. Ainsi le terme de *compétence* a, en France, des fondements juridiques, donnant un droit d'exercice, mais plus encore une responsabilité dans l'exercice de l'aménagement de l'espace. La notion de qualification renvoie à une reconnaissance institutionnelle. Son fondement juridique n'est pas aussi fort que la notion de compétence qui, elle, est encadrée juridiquement et renvoie à un système de droit d'exercice et prise de responsabilité. La qualification est davantage liée à la reconnaissance d'une capacité de faire par des organismes professionnels ou de formation, se traduisant par l'octroi d'une certification, d'une labellisation, d'un diplôme....

Elise Macaire explore la notion de *compétence* à partir du cadre d'analyse élaboré pour sa thèse de doctorat. Celle-ci porte sur les collectifs d'architectes impliqués dans la démocratisation de l'architecture. La notion de *compétence* y est abordée à partir de deux références. Dans la première, Claude Dubar et *les identités sociales et professionnelles*, la compétence est comprise comme la norme commune d'un groupe professionnel.

La *compétence* se construit également par une définition double, d'un côté, les qualités reconnues à un groupe d'individus et de l'autre côté des qualités reconnues à un individu le rendant légitime à passer à l'action. Dans le cadre de la thèse, l'objet de la recherche a porté sur la manière de proposer une définition de cette norme commune aux architectes. La *compétence* est ainsi un héritage se structurant autour de certains aspects de l'exercice d'architecte qu'Elise Macaire nomme *compétence polarisée*. Une relecture sociohistorique du groupe professionnel révèle une définition de l'architecte par la négation des autres professionnels de la production de l'espace : un architecte n'est pas maître maçon, ni un ingénieur, ni un entrepreneur, etc. Ainsi se dessine au cours de l'histoire une identité professionnelle polarisée autour de différentes figures : l'intellectuel, le professionnel libéral, l'artiste ou le maître d'œuvre.

Elise Macaire a également exploré la notion de *compétence* avec les apports de François Dubet (*sociologie de l'expérience*). Il fait évoluer la définition de la compétence

vers « la capacité à construire son propre travail ». Elle a donc opéré un déplacement de son cadre d'analyse, de la norme (référence commune) à la capacité (en particulier capacité d'adaptation). C'est ce qui lui a permis d'interroger les collectifs d'architectes.

La thèse d'Elise Macaire s'intéresse alors aux trajectoires professionnelles qui engagent des repositionnements par rapport à la pratique canonique de l'architecte libéral exerçant la maîtrise d'œuvre. Elle propose trois pôles de *compétences* : une polarité « culturelle » autour de l'activité artistique, une polarité « technique » autour de l'activité projectuelle et des savoirs organisationnels liés à la maîtrise d'œuvre, et une polarité « politique » autour d'une activité intellectuelle et théorique qui se traduit dans l'activité de conception. Elle a revisité les pratiques hétérodoxes des collectifs à partir de cette grille de lecture qui démontre la continuité d'un cadre normatif tout comme les adaptations opérées par les agents pour redéfinir leur activité. Elle met ainsi en évidence des repositionnements identitaires construits à partir des pratiques. Deux éléments sont donc importants dans la lecture de ce processus, le positionnement dans le champ qui est aussi une posture doctrinale, et le cadre expérientiel que l'on peut lire à partir de l'analyse de la pratique.

Michael Fenker interroge les relations entre savoir et action collective en s'appuyant d'un côté sur des travaux qui analysent les dimensions structurelles et procédurales des organisations (Christophe Midler, Jean-Jacques Terrin). Dans ces approches, le rapport entre savoir et action est possible grâce à une procédure qui préfigure la manière dont les acteurs s'impliquent dans l'action. Michael Fenkers'appuie également sur les travaux des « interactionnistes » (Anselm Strauss², Chris Argyris et Donald Schön³) où les acteurs évoluent dans l'action par essais et erreurs et rectifient leur comportement (savoir-faire) et actions suivant l'évolution de la situation. Ils peuvent également modifier leur savoir par un retour réflexif sur les expériences passées.

En mettant au cœur de ce questionnement la notion d'*action collective ou organisée*, on peut regarder les contextes organisationnels, les conditions, les moyens et leurs effets en termes de performance, mais aussi les effets sur les acteurs mêmes. Dans cette ligne de questionnements et au regard des multiples changements et innovations auxquels sont confrontés les acteurs, la notion d'*apprentissage* devient centrale. Ainsi, on voit apparaître dans les travaux en sciences de l'organisation et de l'action la distinction entre « gérer la répétition » et « apprendre en marchant », par l'exploration et l'expérimentation (Herbert Simon). On voit donc deux manières de penser la *compétence*, l'une renvoyant plus à la

notion de *qualification*, centrée sur l'identification en amont des connaissances requises pour une action, l'autre plus proche d'un processus continu ou les savoir-faire (ou « théorie en usage ». cf Argyris) guident l'action tout en étant interrogés et modifiés par le cours des événements. Dans cette dernière approche, la définition de *compétence* renvoie à une amélioration continue des savoirs et la capacité des acteurs de s'interroger sur la pertinence et les effets de leur action.

Afin de s'approcher de ces définitions, la question de l'*expérience* devient importante, notamment autour des questions des savoirs tacites ne pouvant pas être transmis autrement. C'est précisément des savoirs difficilement formalisables qui caractérisent les activités des professionnels du champ de l'architecture et de l'urbanisme. Comment dans ces conditions l'action peut devenir source de savoirs ? Cette question peut aussi guider l'analyse des processus de production de l'espace bâti et aménagé. Comment les organisations de projet envisagent-elles la mobilisation d'une diversité de compétences et la perspective de leur évolution dans le temps, au cours du projet ? Quels dispositifs de réflexivité et d'évaluation met-on en place ? Comment pense-t-on la diffusion de nouveaux savoirs acquis au cours d'un projet vers d'autres opérations et au sein des milieux professionnels impliqués ?

² STRAUSS (A.), La trame de la négociation, sociologie qualitative et interactionnisme, textes réunis et présentés par BASZANGER (I.), Paris, L'Harmattan, 1992

³ ARGYRIS (Chris), SCHÖN (Donald) - Organizational learning : a theory of action perspective, Reading (MA), Addison Wesley, 1978

3. Exposé du CRENAU

Le CRENAU présente au cours de ce séminaire trois chantiers de recherche.

Premier chantier de recherche

Le CRENAU s'intéresse historiquement à la question de la fabrique urbaine, mais aussi aux cultures qui lui sont liées. Le laboratoire travaille actuellement sur les politiques de la ville qui sont abordées en relation avec le travail de bureau des architectes, en réunion et en se penchant sur les trajectoires professionnelles à partir d'entretiens biographiques.

Un intérêt particulier est porté aux métiers flous, à leur capacité à s'associer à d'autres. Dans cette approche, sont étudiés les métiers renvoyant aux politiques de la ville, et plus précisément les chargés de quartier de la ville de Nantes

Deuxième chantier de recherche

Le second chantier de recherche s'intéresse à la création, en 2008, à Nantes, d'une direction de l'Archéologie et du Patrimoine. La question posée est de comprendre comment se positionnent les professionnels autour de ce dernier thème. Cette recherche se construit à nouveau à partir d'entretiens

biographiques. Elle se caractérise par un accent mis sur l'action sur la ville. Se généralise dans cette recherche l'idée qu'il est possible de rentrer dans un sujet à partir d'un dossier spatial. Elle étudie comment dans une situation concrète spatialisée et dans un temps donné se cristallisent certaines interactions entre professionnels.

Troisième chantier de recherche

Le troisième chantier de recherche est une auto-commande. Il s'intéresse aux fabriciens de la ville, néologisme regroupant techniciens et fabricants, tantôt professionnels, tantôt élus. Ce chantier se focalise sur des acteurs de second plan. Ainsi l'analyse de la fabrique de la ville ne cherche plus une logique d'auteur, mais plus un modèle de fabrique distribuée. Une attention particulière est portée sur la circulation d'idées dans les milieux technico-politiques.

Pour conclure, la notion de fabrique de la ville engage une remise en question des savoirs autour de l'urbanisme stratégique. Le reste du séminaire est consacré à la présentation de thèses en cours dans les laboratoires.

Thèses présentées

Guillaume Duranel présente sa thèse sur les équipes du « Conseil Scientifique » de l'AIGP s'intitulant "Le Grand Pari(s), quels espaces de collaborations professionnelles pour les architectes et les urbanistes ?"

Bettina Horsch, enseignante à l'ENSA Nantes, présente sa thèse dans le champ des sciences sociales et de la sociologie des professions. Sa thèse s'intitule "L'architecture d'un métier. Trajectoires d'étudiants architectes entre socialisation, savoir agir et insertion".

Nicolas Bataille effectue sa thèse en CIFRE chez SCE. Sa thèse s'intitule "L'approche globale » change-t-elle la fabrique des territoires ? Étude de l'évolution des enjeux dans les projets d'aménagement".

Texte par Guillaume DURANEL (Doctorant au LET)

Photo LET

Organisation du voyage : Yasmina DRIS et Isabelle GRUDET

À lire aussi : Compte-rendu de la visite de l'Atelier du Lieu,
Compte-rendu de la visite du quartier Malakoff,
Compte-rendu de la visite de l'Ensa Nantes